

Vannes Horta Vannes

AVIS DE COURSE



S.R. VANNES

03 juillet / 31 Juillet 2010

1. ORGANISATION :

L'épreuve dénommée *Vannes Horta aux Açores Vannes* est organisée du 03 juillet au 31 Juillet 2010 par la Société des Régates de Vannes au départ du port de VANNES (56).

Cette épreuve est ouverte aux équipages composés de une ou deux personnes.

Cette épreuve se déroulera en trois courses:

- 1 Vannes Horta Départ le 03 juillet 2010
- 2 Régate du Canal en baie d' Horta (obligatoire mais non prise en compte pour le classement)
- 3 Horta Vannes Départ le 19 Juillet 2010

2. REGLES APPLICABLES :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV 2009-2012),
- Les Règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- Les réglementation Spéciales Offshore catégorie 1
- Le présent Avis de Course,
- Les instructions de Course.

3. PUBLICITE :

En application de la Régulation 20 de l' ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. BATEAUX ADMIS A COURIR et JAUGE:

- Pour les navires de construction postérieure à juin 1996, être homologué CE Classe A.
- Pour les navires de construction antérieure à juin 1996, un certificat de stabilité STIX et AVS correspondant à la classe A, sera exigé.
- Etre équipé d'un moteur fixe, apte à propulser le bateau sur eau plate à 5N minimum.
- Respecter la réglementation des affaires maritimes précisée dans la division 240 relatives à l'armement des navires de plaisance, navigation à plus de 6 milles d'un abri.

- Respecter les obligations de la réglementation spéciale offshore de l' ISAF, catégorie 1.
- Le nom de course des bateaux ne devront pas excéder 25 lettres ou signes.

L'épreuve sera disputée selon les règles de la jauge **Handicap National**.
Les bateaux admis devront avoir un rating brut compris entre 21 et 29.

Prescription particulière:

Chaque bateau sera équipé d'une balise de repérage satellite, fournie par l'organisation.
Chaque bateau devra être équipé d'un téléphone satellite, dont le numéro d'appel sera communiqué à la direction de course avant le départ de chaque course. Les téléphones satellites devront rester en veille pendant toute la durée des courses.

5. COUREURS ADMIS A PARTICIPER :

- 5.1. Coureurs licenciés à la FFVoile.
- 5.2. Coureurs étrangers ne résidant pas en France en règle avec les règlements de leur autorité nationale.
- 5.3. Chaque concurrent devra respecter les règles ISAF 76.

6. INSCRIPTIONS

Tout équipage qui désire participer à *Vannes Horta aux Açores Vannes* doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à :

SRVannes
4 rue de la carrière
56610 ARRADON

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la **SR VANNES** correspondant aux frais de constitution du dossier.

Tout formulaire d' inscription incomplet ne sera pas pris en compte

7. MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Le montant des droits d'inscription est fixé à **700€** par bateau.

Le nombre d'inscrits étant limité à 30 bateaux (+ 5 invités éventuels), il est demandé un versement immédiat de **100€** déductible du montant global de l'inscription, pour réserver son numéro de course.

Le solde des droits d'inscriptions (600€) devra être versé avant le 31 mars 2010.

8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 8.1. Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur le port de Vannes à compter du lundi 28 juin 2010

- 8.2. Chaque coureur devra, au moment de la confirmation de son inscription, présenter obligatoirement :

- **sa licence FFVoile valide**, pour les résidents en France, portant le **cachet médical**
- **l' attestation de stage de sécurité ISAF.**
- L'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- L'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou équivalent.
- Chaque coureur étranger non licencié en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 1.5M €.
- Conformément au règlement médical de la FFVoile, les concurrents devront envoyer, au médecin de la course, au plus tard deux mois avant le départ de la course :
 - une échographie cardiaque.
 - un test d'effort datant de moins de 4 ans.

- 8.3. En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.
Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 2.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériels, de blessures ou de décès, dans le cadre de la course, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

9. CLASSEMENT :

Les équipages double et solitaire seront classés ensemble.

Les changements d'équipage sont autorisés.

Le classement sera fait par addition des temps réels réalisés par le bateau (en cas de changement d'équipage) sur les courses 1 et 3 .

Un bateau qui ne participe pas ou ne finit pas une manche recevra le temps du dernier majoré de 5%.

Un bateau qui ne participe pas à la course N° 2 (régate du Canal) sera pénalisé de 24H.

L'organisation se réserve la possibilité d'extraire un classement pour les classes de bateaux réunissant au moins 8 bateaux identiques.

10. PRESENCE des Bateaux :

Les bateaux devront être et rester présents dans le port de VANNES du samedi 26 juin au samedi 03 juillet 2010

Le port de Vannes vous accueille gracieusement une semaine avant et une semaine après l'évènement.

11. PRIX:

Il n'y a pas de prix en espèces.

12. Contacts:

SR Vannes Antoine ROBERT (secrétariat organisation) 06 07 80 22 78

Jean Luc LAURENT (direction de course) 06 15 17 08 51

Luc HOUDET (Comité de course) 06 24 18 67 37

sv.vannes@gmail.com <http://www.srv.vannes.free.fr>